

L'engagement de la Suisse en faveur de la paix au Népal

L'accord global de paix signé le 21 novembre 2006 à Katmandou doit mettre fin à dix années d'une guerre civile larvée qui aura fait plus de 13 000 morts au Népal. Des élections sont prévues le 22 novembre 2007 en vue de la formation d'une assemblée constituante. La Suisse a notablement contribué à ce processus positif par ses longs efforts de promotion de la paix, de défense des droits humains et de coopération au développement.

Le processus de paix soutenu par un expert suisse

Le Département fédéral des Affaires étrangères (DFAE) a envoyé au mois de mai 2005 à Katmandou un conseiller chargé de nouer des contacts avec toutes les parties au conflit et d'explorer les possibilités d'une paix négociée à laquelle seraient associés non seulement le roi et les groupements rebelles armés, mais aussi les grands partis politiques ne recourant pas à la violence.

Les événements politiques au Népal depuis février 2005

Lorsque le roi Gyandendra a pris le pouvoir, le 1^{er} février 2005, la situation politique s'est tendue à l'extrême, et l'on ne voyait guère de possibilité concrète de dialogue multipartite, ni de canaux pour le mener. Dès l'automne 2005, le cessez-le-feu unilatéral des rebelles maoïstes laissait entrevoir que le régime royal s'était isolé, au niveau national comme international. À la faveur de cette trêve, les partis politiques et la société civile ont pu se mobiliser et lancer un mouvement de protestation. C'est ainsi qu'apparurent les premières perspectives concrètes de paix.

Le roi n'a guère prêté attention au début à la mobilisation croissante de la population. Mais un mouvement populaire d'une ampleur inattendue (*jaana andolan*), qui a poussé des millions de gens dans la rue le 24 avril 2006 dans l'ensemble du pays, a fait basculer la situation politique. L'état-major de l'armée a informé le monarque que, compte tenu de l'intensité de la crise à Katmandou, il n'était plus en mesure de garantir la sécurité du palais. Le même jour, le roi publiait une proclamation, rédigée par une alliance de sept partis, restaurant le Parlement qu'il avait dissous le 1^{er} février 2005. Dès ses premières séances, ce dernier a réduit les pouvoirs du roi à un rôle de représentation. Le Parlement a repris le contrôle de l'armée, le droit de veto du roi sur les projets de loi a été aboli, et les rebelles armés « maoïstes » ont été rayés de la liste des organisations terroristes. Par la suite, les maoïstes mais aussi le gouvernement ont décrété un cessez-le-feu unilatéral. Le 21 novembre 2006, les parties en présence ont signé un accord de paix global, et en décembre 2006 a commencé le processus de démobilisation et de désarmement. Depuis mars 2007, le Parti communiste du Népal (PCN-M), d'obédience maoïste, est représenté au sein du gouvernement transitoire par cinq ministres.

L'action du conseiller pour la paix

Cette évolution de la situation politique a considérablement élargi la marge de manœuvre du conseiller suisse. Pendant un an, il a été présent au Népal et a mené des consultations discrètes avec les trois parties au conflit. Aucune possibilité d'entretien ne s'était dessinée au cours de l'année 2005 entre le Palais et les partis politiques, ni entre le Palais et les maoïstes. Mais la disposition de la Suisse à faciliter des discussions préliminaires discrètes entre toutes les parties a été très appréciée.

Avec la victoire des forces démocratiques, les négociations de paix ont commencé à prendre forme. Le gouvernement de l'alliance des sept partis a rapidement cherché un accord politique avec les maoïstes. Le conseiller suisse, mettant à profit ses bons contacts avec eux, a aidé les parties dans différents domaines.

Le secrétariat pour la paix du gouvernement a joué à cet égard un rôle important. Il était auparavant directement rattaché au secrétariat du Palais. Après le retournement de la situation, c'est devenu une plaque tournante, une charnière, dans la préparation et le soutien

des pourparlers. Le conseiller suisse a fait partie avec quatre Népalais et un collègue sud-africain chevronné d'un groupe de facilitation au sein du secrétariat. Avec le concours de cette équipe, il a été possible d'explorer des idées, d'imaginer des options et de soumettre des propositions aux délégations à la négociation.

Bien des fois, dans ce fragile processus de paix, les parties au conflit sont ensuite venues solliciter l'aide discrète et informelle du conseiller suisse. Il n'était pas question pour elles d'admettre l'intervention officielle d'une tierce partie ; le conseiller a par exemple fourni sa médiation sur le point controversé de la forme à donner à la lettre d'invitation à l'ONU, à qui il devait être demandé de venir soutenir l'observation du cessez-le-feu et le processus constitutionnel au Népal. Il a continué de jouer un rôle sur les questions de fond et de favoriser le processus jusque dans la préparation de l'accord global de paix du 8 novembre 2006.

Perspectives et prochaines étapes

Le travail du conseiller pour la paix s'inscrit dans les nombreuses activités de la Suisse au Népal:

- Elle soutient politiquement, financièrement et en ressources humaines la mission du Haut-Commissariat aux droits de l'homme – dont le mandat remonte à une initiative suisse de 2005. Elle accompagne également la mission de paix de l'ONU chargée d'observer le cessez-le-feu et de préparer techniquement l'élection de la nouvelle assemblée constituante ; elle lui fournit pour cela des conseils, des ressources financières, ainsi que des observatrices et des observateurs du pool d'experts suisse pour la promotion civile de la paix (PEP).
- L'intégration des femmes dans le processus de paix à tous les niveaux pourrait se révéler une tâche particulièrement délicate. La Suisse encourage la création de commissions féminines pour la paix et de tables rondes féminines. Un groupe de femmes a été formé à la conduite de négociations et à la médiation. Le conseiller suisse cherche de cette façon à faire s'asseoir des femmes à la table de négociation.
- La Suisse apporte une importante contribution conceptuelle dans le cadre du processus de rédaction de la nouvelle constitution à venir. Au travers de séminaires, de voyages d'études, de forums de discussion et d'études, elle fait avancer la réflexion engagée par des personnalités clés des différents courants politiques afin de clarifier des questions fondamentales telles que la possibilité pour le Népal d'adopter un système fédéral.
- La réforme du secteur de la sécurité pourrait se révéler être l'un des défis les plus difficiles à relever. La Suisse fournit un appui ponctuel dans le domaine du contrôle démocratique de l'armée et de l'accompagnement du processus de démobilisation et de réinsertion des anciens rebelles.
- L'excellent programme de la Direction du développement et de la coopération (DDC) du DFAE au Népal fonctionne depuis de longues années et constitue un volet central de l'engagement de la Suisse dans le pays. Il sera poursuivi. Dès 2005, la DDC et la Direction politique du DFAE ont défini de concert une première stratégie nationale de la Suisse pour le Népal ; elle conjugue promotion politique de la paix et gestion de programmes de coopération au développement adaptés au contexte conflictuel.

Synthèse

La Suisse est perçue comme un acteur possédant la volonté et la capacité de promouvoir les droits humains et de soutenir le processus de paix. La diplomatie publique en faveur de la paix et les activités discrètes de médiation et d'assistance technique se complètent dans ce contexte. Cet effort demande beaucoup de persévérance ; en cela, la promotion de la paix tient plutôt du marathon que du cent mètres. Quelque 1,4 million de francs sont consacrés chaque année à l'initiative de défense des droits humains, à des projets du conseiller pour la paix, au soutien apporté à la mission de l'ONU et à l'envoi d'expertes et d'experts suisses.